

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Cégep de Granby Haute-Yamaska

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme conduisant à l'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (900.94) au Cégep de Granby Haute-Yamaska s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient aux sessions d'automne 1993 et d'hiver 1994.

La Commission a réalisé cette évaluation conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique d'évaluation de ce programme*¹. Dans un premier temps, le Cégep de Granby Haute-Yamaska transmettait à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme. Puis, un Comité de spécialistes² a analysé ce rapport et effectué une visite au Cégep, le 15 mai 1995. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le Comité d'évaluation de l'établissement ainsi que des professeurs, des finissantes³ et des élèves. La Commission tient à signaler l'intérêt du rapport d'auto-évaluation et de la visite. Elle remercie le Cégep de sa collaboration.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Cégep, complétée par les principales constatations issues de la visite. Après une brève présentation du programme, le document expose les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 52 p.
 2. Outre le président, M. Jacques L'Écuyer, qui en a assumé la présidence, le Comité a été composé de la coordonnatrice de la garderie Au Palais des Merveilles, madame Louise Lamarche, et d'une enseignante en TESS du Cégep de Jonquière, madame Jackie Tremblay. Madame Mariette Trottier, analyste à la Commission, agissait comme secrétaire du Comité.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Évaluation du programme menant à l'AEC

Description du programme

Le Cégep de Granby Haute-Yamaska dispense de la formation à environ 1 500 élèves à temps plein, sur une base annuelle et à environ 1 300 élèves à temps partiel. Les élèves du temps plein se répartissent assez également en formation préuniversitaire et en formation technique. En *Techniques d'éducation en services de garde*, le Cégep offre depuis 1987 de la formation à temps partiel aux personnes qui oeuvrent déjà en garderie : 2 personnes ont obtenu leur diplôme en 1991, 2 en 1992 et 10 en 1993. Il a aussi offert une formation temps plein en 1992-93 : des 13 élèves inscrites, 10 ont diplômé dans les délais prévus. Le Cégep a déjà fait une demande au Ministère pour offrir le DEC, sans résultat positif. Il persiste dans son intention.

Sept chargées de cours assument présentement les tâches d'enseignement en TESSG.

Résultats de l'évaluation

La Commission considère que le programme D'AEC en TESSG du Cégep de Granby Haute-Yamaska présente des problèmes auxquels le Collège devra rapidement trouver des solutions. Ces problèmes proviennent en bonne partie de l'absence d'une vision claire et partagée des objectifs du programme et du profil de la diplômée idéale, de même que de la rareté des ressources matérielles dont il dispose.

La Commission constate que l'auto-évaluation du programme d'AEC en TESSG a amené une prise de conscience de plusieurs problèmes et une concertation de toutes les personnes concernées. Déjà, le Cégep a pris des mesures pour corriger certaines lacunes identifiées, notamment en évaluation des apprentissages. Il y a donc tout lieu de penser que les améliorations nécessaires seront bientôt réalisées.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

L'AEC en TESS au Cégep de Granby Haute-Yamaska a d'abord été offerte à la demande des garderies de la région. Elle vise à répondre à quatre besoins du marché du travail : 1) permettre aux travailleuses en garderie d'avoir les qualifications exigées par l'Office des services de garde du Québec; 2) les aider à tenir compte des spécificités des divers milieux de garde : pouponnière, milieu scolaire, etc.; 3) les aider à tenir compte de besoins spécifiques, tels les enfants handicapés; 4) combler une pénurie de travailleuses spécialisées dans la région.

Les besoins de formation sont connus via l'établissement de contacts réguliers avec les responsables des garderies de la région et lors des stages. Les enquêtes réalisées par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et le ministère du Développement des ressources humaines, Canada, mènent aussi à l'identification de besoins auxquels le Cégep s'efforce de répondre. Par ailleurs, le Collège reconnaît qu'il pourrait bénéficier de rapports plus étroits et plus suivis avec le milieu du travail. Il se propose de constituer, dès l'an prochain, un comité de programme comprenant des représentants de ce milieu. La Commission l'encourage à donner suite à ce projet.

Le Cégep n'a pas apporté de modifications aux objectifs du programme, mais les cours ont été choisis et, dans certains cas, adaptés pour répondre à des besoins spécifiques des étudiantes ou du marché du travail. À titre d'exemple, le Cégep offre les cours *La garde en pouponnière* et *La garde en milieu scolaire* à temps partiel pour répondre aux besoins identifiés. Malgré tout, le Cégep estime qu'il pourrait mieux répondre aux besoins s'il disposait de plus de latitude dans l'organisation du programme. La Commission pense que le Cégep pourrait déjà mieux adapter son programme, elle l'encourage donc à aller de l'avant et lui **suggère** en particulier de se préoccuper de l'ensemble des secteurs de garde dans chacun de ses cours.

Quant aux taux de placement, 43 % des étudiantes qui ont suivi de la formation à temps plein en 1992-1993, ont trouvé un emploi relié à leur formation; 86 % des élèves qui ont suivi de la formation à temps partiel ont fait de même, ce pourcentage pouvant s'expliquer par le fait que la majorité des élèves à temps partiel étaient en emploi dans un service de garde avant de débiter leur formation. Ces informations proviennent d'une relance récente des diplômées. La Commission encourage le

Cégep à systématiser de telles relances comme il se propose de le faire et à rechercher par la même occasion l'opinion de ses diplômées sur la pertinence de leur formation.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Dans le cadre de l'opération d'auto-évaluation du programme en TESG, le Cégep a choisi d'analyser les contenus des plans de cours disponibles afin de vérifier l'adéquation locale des objectifs et contenus au plan cadre ministériel. Dans l'ensemble, il juge cette adéquation satisfaisante, ce que la Commission corrobore. Toutefois, l'opération aura permis au Cégep de constater que les plans de cours sont absents dans quelques cas et incomplets dans d'autres cas. Aussi, a-t-il annoncé des mesures pour améliorer la situation : un suivi plus systématique à cet effet et la production d'une grille d'évaluation des plans de cours. De plus, il offre maintenant de la formation sur la rédaction de ceux-ci.

Par ailleurs, la Commission estime que le rapport d'auto-évaluation aurait pu être plus explicite sur les motifs déterminant le choix des cours offerts, en particulier au temps plein. Les réponses données – instrumenter les étudiantes en arts plastiques, musique, documentation – ne sont pas sans fondement, mais elles n'expliquent pas pourquoi ces cours ont été choisis de préférence à d'autres, tels que *psychomotricité* ou *l'animateur et l'enfant* qui revêtent une dimension plus globale.

Cette dernière question est d'autant plus sérieuse que la Commission estime que l'une des faiblesses du programme est la place limitée qu'il accorde à ce qui touche l'intervention auprès des enfants. La Commission **suggère** donc au Collège de revoir son programme dans le but d'amener les étudiantes à développer leur capacité d'intervenir de façon critique auprès des enfants. Il pourrait le faire par un choix de cours plus approprié et aussi par une approche pédagogique mettant plus l'accent sur le développement des savoir-faire et des savoir-être.

Si la séquence des apprentissages du programme offert à temps plein est bien déterminée, il en est tout autrement de celle du programme offert à temps partiel pour lequel le Collège doit tenir compte du nombre d'inscriptions avant d'offrir un cours. Ainsi, jusqu'à maintenant, la séquence des cours pour le programme offert à temps partiel s'est construite au fur et à mesure de l'offre des cours et des préalables n'étaient pas exigés. Le Cégep envisage de revoir cette «séquence» via son comité

de programme et d'y introduire, quand il y aura lieu, des préalables : par exemple, *Développement de l'enfant I* sera dorénavant préalable à *Développement de l'enfant II*. Par ailleurs, même au temps plein, le Cégep estime que des modifications seraient souhaitables. C'est aussi l'opinion de la Commission qui juge que la séquence, comme plus haut le choix de cours, gagnerait à être revue en fonction d'objectifs de formation plus clairs et d'une vision plus explicite du profil de la diplômée.

En conséquence, la Commission recommande au Cégep de repenser effectivement la séquence des cours offerts en TESG, tel qu'il l'a annoncé, de préciser les préalables, de l'articuler formellement et de la justifier en fonction d'une vision commune des objectifs du programme et de la progression des apprentissages.

La Commission note que la charge de travail personnelle des élèves respecte la pondération prévue à cet effet.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité des professeurs.

Dans son rapport, le Cégep évoque une «culture pédagogique» traduite par une approche pédagogique composée surtout d'exposés informels, d'exposés multimédias, d'ateliers pratiques, de laboratoires-collège, de méthodes de cas et de stages en milieu de travail. Il précise que cette approche est adaptée à ses clientèles temps plein ou temps partiel et aux objectifs mêmes des cours.

Ces méthodes sont évaluées par les étudiantes, verbalement, à la fin de chaque cours et par écrit, à la mi-session, à la demande de la conseillère pédagogique. Les professeurs échangent également à ce sujet à la fin de chaque session dans la perspective de transmettre, de la meilleure façon possible, les connaissances à maîtriser pour l'exercice de la profession.

La Commission trouve très positif le fait que le Cégep procède à l'évaluation de ses méthodes d'enseignement. Par ailleurs, il lui semble que le Cégep devra faire un effort supplémentaire afin de développer des méthodes pédagogiques qui soient plus actives et qui mettent plus l'accent sur les mises en situation et les interventions. Elle **suggère** donc au Cégep de mettre davantage l'accent sur les méthodes actives d'enseignement.

Les mesures d'intégration, de soutien et de suivi sont différentes pour les élèves à temps partiel et les élèves à temps plein. Pour les premières, peu de mesures sont prévues compte tenu que ces étudiantes viennent plutôt se «ressourcer» quand elles suivent de la formation en TESSG. Le Cégep conclut, sur la base de son expérience, que celles-ci ont peu besoin de support. Quant aux étudiantes à temps plein, la problématique est bien différente : comme ces personnes n'ont pas d'expérience en milieu de garde et souvent pas de méthode d'apprentissage, le Cégep leur dispense d'abord, à titre facultatif, un atelier de 35 heures, visant trois objectifs : les intégrer au milieu scolaire, leur faire confirmer leur choix professionnel et leur faire clarifier leurs attentes en regard de la formation à venir. Une fois la formation entreprise, la conseillère pédagogique affectée au temps plein tient des rencontres de groupe, au besoin, afin d'aider les élèves à persévérer dans leurs études. Celles qui le désirent peuvent aussi obtenir une rencontre individuelle avec la conseillère pédagogique.

La Commission, s'appuyant sur le taux de persévérance et de réussite des élèves, conclut que ces mesures d'encadrement sont adéquates. Elle trouve également que l'atelier d'intégration est pertinent et invite le Cégep à s'assurer que tous les élèves qui en ont besoin suivent cette formation.

La Commission reconnaît aussi que la disponibilité des professeurs est très bonne.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les compétences des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Sept chargées de cours assument des tâches d'enseignement en TESSG. Ces personnes sont recrutées conformément à la procédure de désignation et de sélection des enseignantes et enseignants du Cégep. Dans celle-ci, on insiste en priorité sur l'objectif d'offrir une formation de qualité par l'engagement de la ressource la plus appropriée. De fait, les enseignantes sont bien qualifiées. Il faut cependant noter que plusieurs d'entre elles ne semblent pas avoir d'expérience des milieux de garde. En conséquence, la Commission **suggère** au Cégep de faire un effort particulier, lors du recrutement, pour retenir les services de professeurs ayant une expérience significative auprès de jeunes enfants. Elle est convaincue que le transfert de ce savoir-être et de ce savoir-faire est un garant de la qualité de la formation.

Par ailleurs, les nouvelles chargées de cours ont maintenant six heures de formation en rédaction de plans de cours. On les informe des attentes spécifiques du Cégep et elles ont accès au programme *Performa*. La Commission tient à souligner le bon encadrement des professeurs que fournissent les conseillères pédagogiques.

Jusqu'à maintenant, le Cégep n'a guère fait d'efforts pour adapter l'environnement physique aux besoins du programme. Il n'y a pas de locaux spécialisés dédiés à cette formation. La formation a lieu dans les classes. Les professeurs peuvent utiliser, lorsqu'ils sont disponibles, les locaux suivants : le local d'arts plastiques, le laboratoire de communication, le gymnase, le studio de l'audio-visuel. Le Cégep reconnaît que ce n'est pas l'idéal, que l'ajout d'un local d'observation équipé d'un miroir unidirectionnel serait souhaitable ainsi que des équipements pour les cours *L'Enfant et la musique* et *L'enfant et le jeu*. Les professeurs n'ont pas de matériel à leur disposition, doivent se débrouiller par leurs propres moyens pour se le procurer et le transporter cours après cours.

En conséquence, le Comité d'évaluation de la CEEC recommande que le Cégep se dote des ressources matérielles requises pour garantir la qualité de la formation.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le recrutement des élèves à temps partiel se fait par le réseau même des garderies et par la publicité du Service de formation aux adultes et aux entreprises (SFAE). Les personnes admises au programme à temps partiel doivent avoir de l'expérience en milieu de garde. Il n'y a pas de mesures particulières d'intégration pour elles, compte tenu du fait qu'elles viennent se ressourcer en TESSG et que leur motivation est garante de leur volonté de suivre les cours et de les réussir.

La Commission reconnaît le bien-fondé des mesures actuelles de recrutement au temps partiel et invite le Cégep à les conserver.

La proposition de formation des élèves du programme à temps plein (achat du programme) vient des centres de main-d'oeuvre, de la Société québécoise du développement et de la main-d'oeuvre (SQDM) ou du Ministère du développement des ressources humaines, Canada (MDRHC). Le

Cégep rencontre individuellement ces élèves potentielles avant l'admission afin de vérifier leur intérêt pour le programme et leur formation antérieure (il faut que celle-ci soit jugée suffisante : diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent, pour l'admission au programme). La sélection finale se fait par la conseillère pédagogique du Cégep et par la conseillère de la SQDM. Selon la Commission, ce processus est rigoureux.

La Commission a par ailleurs identifié des problèmes affectant la rigueur de l'évaluation des apprentissages. Jusqu'à maintenant, la responsabilité de l'évaluation des apprentissages était entièrement laissée aux enseignantes et ce, sur une base individuelle. Certains plans de cours ne comportent pas d'information sur les évaluations, ailleurs, les outils d'évaluation sont imprécis et trop d'évaluations se font en équipe. Il devient donc difficile de témoigner avec assurance de l'atteinte des objectifs des cours ou du programme. Par exemple, au sujet du stage, les documents déposés donnent un aperçu général du stage et de son déroulement. Mais les outils d'évaluation et d'encadrement sont imprécis, d'où la difficulté d'établir que la note obtenue assure l'atteinte des objectifs. Dans ce cas, il y aurait lieu de préciser les objectifs et d'établir des liens plus directs entre ces objectifs et les pratiques d'évaluation, les travaux exigés et les critères retenus pour leur correction.

Pour ces raisons, la Commission recommande que le processus d'évaluation des apprentissages soit systématisé, et que le Collège s'assure de l'application de sa PIEA.

Le Collège reconnaît d'ailleurs la nécessité de veiller à une application plus rigoureuse de sa politique d'évaluation des apprentissages.

La Commission note que le taux de diplomation pour la cohorte à temps plein est bon, 10 élèves sur 13 ayant obtenu leur AEC dans le temps requis. En ce qui concerne le programme à temps partiel, 14 étudiantes ont obtenu l'AEC depuis 1991. Il n'est toutefois pas possible de traduire cette donnée en pourcentage. Par ailleurs, le Cégep envisage maintenant une procédure de suivi de ses diplômées de façon à pouvoir répondre aux nouvelles exigences de l'évaluation des programmes.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Actuellement, la gestion du programme de TESG, à temps plein et à temps partiel, est assumée par les conseillères pédagogiques qui en sont responsables. Il est toutefois prévu de décrire les processus administratifs afin d'améliorer leur efficacité et de préciser l'interdépendance des responsabilités. Comme il a déjà été mentionné, l'établissement envisage aussi de mettre sur pied un comité de programme, composé d'une représentante de la Commission des études, d'une spécialiste de contenu, d'une spécialiste en évaluation, d'une conseillère pédagogique et d'une représentante du milieu du travail. La Commission encourage le Cégep à donner suite à ce projet, tout en reconnaissant les efforts déjà faits et les progrès accomplis.

Conclusion

De façon générale, le Cégep de Granby Haute-Yamaska a fait des efforts pour répondre aux besoins des milieux des services de garde de sa région et, en particulier, aux besoins de ressourcement des personnes qui oeuvrent déjà en milieux de garde. La disponibilité des professeurs est à souligner ainsi que l'encadrement fourni aux élèves du temps plein.

Le programme souffre cependant d'un certain nombre de problèmes sur le plan de la cohérence du programme, des ressources matérielles et de l'évaluation des apprentissages. Le Cégep se doit de préciser les objectifs de formation poursuivis, de rendre plus explicite le profil de la diplômée idéale et d'organiser en conséquence le programme. Ce faisant, il aurait avantage à mettre davantage l'accent sur les méthodes actives d'enseignement et à donner une plus grande place à ce qui touche l'intervention auprès des enfants.

Le Collège doit se doter des ressources matérielles nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de qualité en TESG. La Commission trouve également que l'évaluation des apprentissages mérite d'être systématisée et que l'application de la PIEA doit être plus rigoureuse afin que l'établissement puisse attester sans équivoque de la qualité de la formation qu'il dispense.

La plupart de ces problèmes ont été bien identifiés dans le rapport d'auto-évaluation et le Collège a déjà commencé à apporter les améliorations requises.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep a informé la Commission de sa volonté de bien mettre en oeuvre les engagements mentionnés dans son rapport d'auto-évaluation et signalés dans le présent rapport. Certaines actions sont d'ailleurs déjà réalisées.

La Commission reconnaît l'intérêt de la démarche qui devrait permettre d'améliorer le programme. Elle s'attend à recevoir au moment opportun un rapport relatant les progrès accomplis au regard de chaque recommandation du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président